



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 décembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021_362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 décembre 2021
Délibération N° 2021/362
Acceptation du fonds de concours Patinoire 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération 2021/286 la Ville d'Ajaccio a sollicité la CAPA pour l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 35 000 € au titre de l'année 2019 en appuyant sa demande sur un projet de financement prévisionnel garantissant que :- L'objet de ce fond de concours est le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement (ne sont pas comprises les dépenses relatives au traitement des animateurs),

- Le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée hors subventions par la ville,

- Le fonds de concours donnera lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal.

Par délibération 2021/055 la CAPA a validé l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 35 000 € au titre de l'année 2021 à la Ville d'Ajaccio.

Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

d'accepter le fonds de concours de la CAPA d'un montant de 35 000 €

d'autoriser le Maire à signer tous les actes en rapport à la mise en œuvre de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2021/286 sollicitant l'octroi d'un fonds de concours pour la patinoire

Vu la délibération N° 2021/055 du Conseil Communautaire portant octroi d'un fonds de concours pour la patinoire

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

ACCEPTÉ

- le fonds de concours de la CAPA d'un montant de 35 000 €

AUTORISÉ

- le Maire à signer tous les actes en rapport à la mise en œuvre de la présente délibération

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

A blue circular stamp from the Mairie d'Ajaccio is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '20000 AJACCIO' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the right.